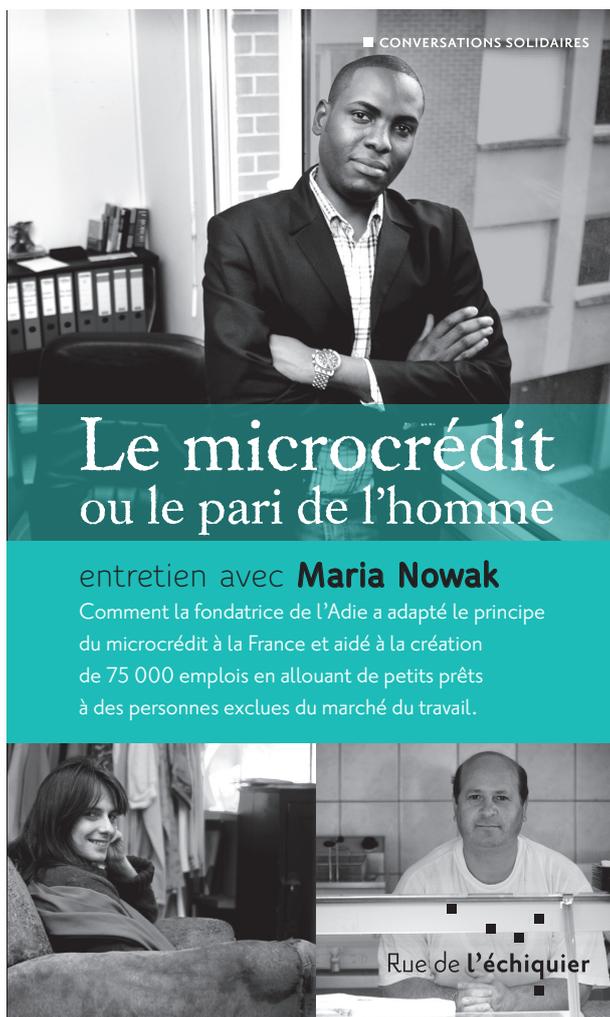


Revue de presse



Le microcrédit ou le pari de l'homme

Maria Nowak

SOMMAIRE

Presse écrite

<i>La Tribune</i>	3
<i>Les Echos</i>	4
<i>Transrural - Initiatives</i>	5
<i>Le Monde</i>	6
<i>Alliance</i>	7
<i>Altermondes</i>	9

Radio

Beur FM, émission « Question de tout », 27 janvier 2010

Internet

challenge.fr, le 20 novembre 2009	
Lettre d'information du réseau ESS, 12 mars 2010	8

Assurance et crédit pour les « sans argent »

Le modèle prouve son **EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE**.

APRÈS LE MICROCRÉDIT popularisé par Mohammed Yunus au Bangladesh, la micro-assurance tente d'apporter la preuve de sa validité économique. Pour Olivier Barrau, PDG d'Alternative Insurance Company (AIC), une compagnie haïtienne, « l'assurance a un rôle social d'amélioration de la qualité de vie » mais elle est aussi « l'un des meilleurs moteurs de l'économie ».

Depuis 2007, il a développé la micro-assurance sous forme d'assurance emprunteur en liaison avec les organes locaux de microcrédit Fonkoze puis Sogesol. Il compte déjà plus de 58.000 clients assurés de cette façon. Et il y a six mois, il a lancé Protecta, une micro-assurance décès individuelle. Elle compte déjà 3.000 adhérents et Olivier Barrau mise sur les nombreux Haïtiens établis à l'étranger qui transfèrent chaque année 1,6 milliard de dollars à leur famille. Le PDG d'AIC prépare une assurance contre les risques de catastrophes naturelles pour 2010. Représentant 5 % des 8,4 millions de dollars du chiffre d'affaires de la compagnie, la micro-as-

surance en constituera 30 % d'ici cinq ans, estime Olivier Barrau. Pour lui, cette activité est sans aucun doute « rentable sur le long terme ».

■ VINGT ANS D'EXPÉRIENCE

C'est sur cette question de la rentabilité et de l'efficacité économique que, depuis vingt ans, Maria Nowak, fondatrice en France de l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) use de sa force de conviction. Elle raconte son expérience dans un livre sorti hier en librairie, « le Microcrédit ou le pari de l'homme » (Editeur Rue de l'échiquier), et ne manque pas d'arguments chiffrés : depuis 1989, l'Adie a distribué 177 millions d'euros de crédit, contribué à créer 70.000 emplois et 65 % des entreprises financées étaient en activité deux ans après leur création.

S. 50.



Mohammed Yunus, économiste bangladais et prix Nobel de la paix en 2006.

La Tribune, 20 novembre 2009
quotidien national, tirage : 100 000 ex

Le microcrédit se veut un sas d'entrée dans le secteur bancaire traditionnel

L'Adie se veut une voie d'accès au système bancaire. Pour l'association, les banques ne savent pas comment gérer la clientèle du microcrédit. Mais, selon sa fondatrice, Maria Nowak, elles pourraient avoir une place dans le haut de ce segment.

Le développement, en France, d'une association comme l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) préfigure-t-elle l'émergence d'un véritable marché de la microfinance ? Avec près de 40 millions d'euros d'encours (à fin 2008), 22.097 clients actifs, 432 salariés et 1.245 bénévoles, l'association fondée en 1989 par Maria Nowak va dans ce sens. Dans un ouvrage récent (« Le Microcrédit ou le pari de l'homme »), Maria Nowak, sa fondatrice, revient sur les liens entre banques et microcrédit. « Notre but n'est pas de nous développer en tant que "banque des pauvres", mais de militer pour un secteur financier ouvert à tous. Nous voulons être le sas d'entrée dans l'offre bancaire traditionnelle », explique-t-elle. De fait, l'association et les banques se partagent les rôles. « Notre premier partenaire bancaire a été, en 1994, le Crédit Mutuel, qui décaissait pour nous les sommes, parce que nous n'avions pas le droit de prêter directement. » Aujourd'hui, les banques refinancent directement l'Adie et

prennent en charge 30 % du risque. Un coût modeste puisque le taux de perte était, fin 2008, de 2,58 %.

Afin d'étendre ses services, l'association a dû compter sur des avancées réglementaires. « En 2001, avec le soutien de l'Association française des banques, la loi a changé, ce qui nous permet de nous refinancer pour prêter ensuite. » Une possibilité qui va de pair avec des obligations prudentielles « heureusement plus souples que celles demandées aux banques ».

« Un mouvement de fond »

Autre axe de développement, le microcrédit personnel. « Nous accordons des crédits pour des personnes qui créent ou développent une activité économique. Le prêt personnel s'adressera plutôt à des personnes qui ont besoin, pour trouver ou garder un emploi salarié, d'acheter un scooter ou de passer leur permis. » A travers des efforts de productivité, un meilleur contrôle des risques et une augmentation de l'activité, l'Adie espère arriver à l'équilibre en 2013. Tandis que le volet formation de son activité a vocation à rester subventionné.

Dans quelle direction le microcrédit pourrait-il évoluer ? Les fondamentaux restent forts pour ce secteur. « Plus de 90 % des entreprises comptent moins de 10 salariés. Le succès du statut d'autoen-



Maria Nowak.

trepreneur montre un mouvement de fond dans le sens d'un entrepreneuriat populaire », estime Maria Nowak. La demande de microcrédit pourrait donc s'amplifier. Et susciter l'émergence de concurrents à l'Adie. Les banques pourraient, elles aussi, dans une certaine mesure trouver leur place. « Elles ne savent pas comment accueillir des publics parfois très fragilisés. Nos clients n'ont parfois aucun "track record", pas de revenus fixes, et 20 % d'entre eux savent à peine lire et écrire. Mais sur le segment haut du microcrédit, la clientèle redevient bancable. » L'Adie préférant se concentrer sur sa vocation d'insertion. Quitte à voir ses « bons » clients retourner au secteur bancaire traditionnel.

ÉDOUARD LEDERER

Les Echos, 23 novembre 2009
quotidien national, tirage : 170 000 ex

Le microcrédit ou le pari de l'homme **Entretien avec Maria Nowak**

La longue interview qui est retranscrite dans cet ouvrage permet d'appréhender de façon très vivante le parcours de Maria Nowak, des persécutions dont elle et sa famille ont souffert lors de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à ses engagements actuels en faveur (notamment) des personnes exclues du marché du travail. Son itinéraire exemplaire est étroitement lié à la transposition en France du principe du microcrédit qu'a popularisé le prix Nobel de la paix Muhammad Yunus.



Éditions Rue de l'échiquier – 40, rue de l'Échiquier 75010 Paris – collection Conversations solidaires – novembre 2009 – 128 pages – 9,90€.

n° 392 · février 2010 **TRANSRURAL initiatives** 23

Transrural - Initiatives, février 2010
mensuel

Les sociétés de portage jouent avec avantage la carte de l'auto-entrepreneuriat

LES SOCIÉTÉS de portage salarial, qui servent, moyennant finance, d'infrastructure administrative pour un travailleur en position d'indépendant, s'intéressent de près au statut d'auto-entrepreneur, qu'elles jugent « en pleine expansion ». « A peine un an après la création de ce statut, 20 % de nos demandes de mission proviennent d'auto-entrepreneurs », assure Guillaume Cairou, directeur général de Didaxis group, société de portage pour consultants et formateurs.

Le groupe AVS, société de portage dans le bâtiment, se félicitait à la mi-décembre 2009 d'accueillir son 300^e auto-entrepreneur, et a annoncé la création d'un « statut d'auto-entrepreneur porté ». Cela peut paraître paradoxal puisque le portage salarial, légalisé par la loi du 25 juin 2008, emploie a priori des personnes sous le régime du salariat. Mais la souplesse du statut d'auto-entrepreneur et les intérêts réciproques des deux parties sont à l'origine de leur mariage de raison aux frais de l'Etat, sans garantir pour autant le développement de l'entrepreneuriat.

En effet, 51 % des auto-entrepreneurs ont créé leur activité en complément d'un emploi salarié, d'une retraite, de leurs études ou de leur emploi de fonctionnaire. Certains d'entre eux, déjà clients des sociétés de portage, ont adopté ce statut pour ses avantages fis-

caux. Au lieu de rester salariés des sociétés de portage au prorata de leur temps de travail, ils sont devenus travailleurs indépendants et ont donné un mandat de gestion aux sociétés de portage, payées entre 5 % et 15 % de leurs honoraires. « Qu'ils soient plombiers ou couvreurs, nos clients ont ainsi gagné entre 400 et 500 euros par mois en changeant de statut, explique Jacques Rouquet, directeur administratif et financier du groupe AVS. Quant à nous, en prenant leur mandat, nous avons conservé notre portefeuille de travailleurs et recruté quelques nouveaux clients. »

Parfois, ce sont les sociétés de portage elles-mêmes qui orientent leurs futurs clients vers le statut d'auto-entrepreneur, toujours pour des raisons fiscales. Radhia Amirat, vice-présidente du Syndicat national des entreprises de por-

tage salarial (Sneps), donne ainsi l'exemple d'une société de portage qui recevait une jeune retraitée voulant développer une activité complémentaire : « On lui a conseillé d'adopter le statut d'auto-entrepreneur qui était financièrement plus intéressant pour elle, sans remettre en cause sa couverture sociale. » Le statut d'auto-entrepreneur bénéficie également à la société de portage, qui touche son pourcentage sur les missions.

Un sas vers le salariat

Pour appâter le chaland, les sociétés de portage se vendent également comme structure d'accompagnement global des auto-entrepreneurs, en proposant dans leur package de services assurance responsabilité professionnelle, aide au recouvrement et autres services administratifs. « Ce qui est très apprécié de nos clients, for-

mateurs ou traducteurs, qui ne veulent pas du tout s'en occuper », indique Gilles Guilhaume, PDG de la société de portage Ad'Missions. Le groupe AVS a constaté que c'est surtout vrai pour les anciens salariés portés, « car ils ont toujours été assistés » explique M. Rouquet.

Mais la réciprocité d'intérêt la plus forte entre sociétés de portage et auto-entrepreneurs concerne les *success stories*. En effet, les auto-entrepreneurs dont le projet se développe au-delà du plafond annuel 2010 du chiffre d'affaires de 32 100 à 80 300 euros autorisé par ce statut, selon la nature de l'activité, ne sont pas toujours prêts à se transformer en société. Les sociétés de portage leur proposent alors de devenir « salarié porté »... pour les missions qui leur feraient franchir le seuil fatidique.

Que l'auto-entreprise se développe ou non, le mariage de raison profite donc toujours aux sociétés de portage, mais pas forcément à l'entrepreneuriat. Comme le rappelle Alain Bosetti, président de Planète auto-entrepreneur, « le portage salarial a toujours été un sas vers le salariat. L'objectif des auto-entrepreneurs qui se tournent vers les sociétés de portage, plutôt que de franchir le cap de la création de société, reste donc d'intégrer ou de réintégrer le salariat. Ils ne sont pas à proprement parler des entrepreneurs. » ■

Anne Rodier

Pour en savoir plus

« **Auto-entrepreneur : toutes les réponses à vos questions** » de Valérie Froger, éd. Dunod, 158 pages, 14 euros.

« **Le Microcrédit ou le pari de l'homme** », entretien avec Maria Nowak, éd. Rue de l'échiquier, 2009, 126 pages, 9,90 euros.

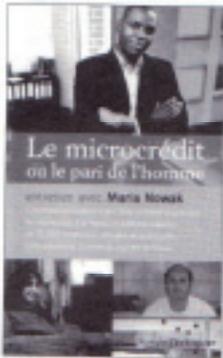
« **La Nouvelle Economie sociale** », de Daniel Hurstel, éd. Odile

Jacob, octobre 2009, 216 pages, 23 euros.

« **La Création d'entreprise en 2009 dopée par les auto-entrepreneurs** », de Claire Hagège et Clotilde Masson, sur le site Insee.fr

« **1^{re} édition de l'observatoire de l'auto-entrepreneurs** » sur le site Union-auto-entrepreneurs.com

Le Monde, 2 février 2010
quotidien national, tirage : 410 000 ex



Le microcrédit ou le pari de l'homme

Entretien avec Maria Nowak

Les questions ici posées à Maria Nowak permettent de dresser le bilan de son action à la tête de l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie), qu'elle a fondée en 1989, et de mieux cerner la philosophie du microcrédit. La « banquière des exclus » y témoigne de l'efficacité du microcrédit, tout en précisant les conditions nécessaires à son succès. Des réponses qui prennent une résonance particulière dans le contexte de crise économique et sociale.

Après une enfance particulièrement difficile due à la guerre en Pologne, son pays natal, Maria Nowak se retrouve à la Libération en France, pays dont elle ignore la langue, parmi un groupe de réfugiés. Dix ans plus tard, néanmoins, elle est diplômée de Sciences-Pro et poursuit ses études à la London School of Economics. Après un séjour d'études d'un an en Guinée, elle intègre l'Agence française de développement, où elle fera toute sa carrière. A cinquante ans, sa rencontre avec Muhammad Yunus, l'économiste du Bangladesh théoricien du microcrédit, va donner une nouvelle orientation à sa vie. Importer dans un pays occidental industrialisé le principe du microcrédit jusque-là mis en œuvre dans le Tiers Monde. Les clients de l'Adie sont porteurs d'un projet d'activité, mais – chômeurs, allocataires du mi... – la précarité de leur situation leur interdit le recours normal au système bancaire lorsqu'il s'agit de solliciter un prêt. Par son rôle préalable d'expertise du projet et d'évaluation des besoins, et grâce au statut dont elle bénéficie, l'Adie devient l'intermédiaire entre l'emprunteur et le système bancaire. Une action qui se prolonge auprès des créateurs d'entreprise par le conseil et l'accompagnement. Après vingt ans d'activité, l'association a permis la création de 64 000 entreprises et celle de 75 000 emplois. On constate aussi, d'une part que ces micro-entreprises ont une pérennité remarquable et que, d'autre part, l'organisme prêteur connaît un taux de pertes inférieur à celui des banques en matière de création.

L'efficacité du microcrédit, qui ouvre l'initiative économique au plus grand nombre en permettant à chacun de se prendre en charge, est ainsi démontrée. Si les intéressés y trouvent un bénéfice, pour la collectivité c'est aussi un outil de lutte contre un chômage coûteux, une stimulation de l'activité économique et une contribution à la cohésion sociale. Ces résultats rappellent que le tissu économique est pour l'essentiel constitué d'auto-entrepreneurs et de micro-entreprises, déclare Maria Nowak, qui attire aussi l'attention sur le fait que l'économie est de plus en plus fondée sur les services et les nouvelles technologies, et donc sur les petites unités de production. Les deux tiers des projets encadrés par l'Adie sont en effet des structures individuelles, bien que d'autres aient débouché sur la création de dizaines, voire de centaines d'emplois. C'est un constat que l'Association – qui fonctionne avec 400 permanents, mais aussi 1 200 bénévoles – a fait admettre peu à peu aux décideurs politiques, économiques et financiers, ce qui lui a permis de bénéficier d'une aide des pouvoirs publics et d'étendre son partenariat avec le monde bancaire.

Si le résultat économique positif est bien présent, pour Maria Nowak l'effet le plus important du microcrédit est de redonner espoir et dignité à des milliers de personnes en leur procurant les moyens et la liberté d'entreprendre, de manifester leur créativité et leur énergie, et par là de retrouver pleinement leur autonomie et leur utilité dans la

société. Personne, contrairement à une opinion reçue, ne se complait dans l'état passif de l'assisté, estime Maria Nowak. Pour elle, « les hommes sont nés pour créer », et l'existe une sorte de « droit d'entreprendre ». En fin de compte, il s'agit de « faire crédit » aux plus démunis, c'est-à-dire, étymologiquement, de leur faire confiance. Le microcrédit, précise Maria Nowak, ne fonctionne pas selon une logique de don et n'est pas un outil d'assistance ; on est client de l'Adie, on n'en est pas bénéficiaire. S'il a un objectif social, il obéit aussi à une logique financière qui consiste à tenter de couvrir ses coûts. On a reconnu à l'Adie le droit d'emprunter auprès des banques et de gérer elle-même ses prêts. Au crédit accordé par les banques, s'ajoutent les subventions des collectivités locales et de l'État, et l'appui d'entreprises privées qui financent partiellement les coûts d'accompagnement. D'où une sélection exigeante des demandeurs de prêt, dont 25 % seulement obtiennent satisfaction. Par ailleurs, s'il est possible de rééchelonner le remboursement d'un prêt, le remboursement n'est jamais annulé.

Outre le financement de ceux qui n'ont pas accès aux banques, et leur accompagnement pour qu'ils réussissent, l'Adie est aussi un poste d'observation qui permet de formuler des propositions à l'État pour simplifier le cadre législatif, fiscal et social de la micro-entreprise. Une démarche qui a facilité le microcrédit et fait évoluer le travail indépendant, notamment avec l'instauration du statut d'auto-entrepreneur. Maria Nowak, qui déplore l'absence des syndicats sur ce terrain, estime que le microcrédit – au carrefour de l'économique, du financier et du social – est une révolution pacifique en ce sens qu'elle ne spolie personne tout en apportant une des solutions au problème de l'exclusion. Une solution que l'Adie diffuse maintenant dans d'autres pays, avec l'aide de la Banque mondiale et de l'Union européenne.

Rue de l'Échiquier, 128 pages, 9,90 €

Pour un capitalisme au service de l'homme

Paroles de patrons chrétiens

Michel Cool

Journaliste, ancien directeur de *Témoignage Chrétien*, Michel Cool a enquêté du côté des patrons chrétiens, de certains d'entre eux du moins qui s'efforcent, au quotidien, de concilier la gestion rigoureuse de leurs entreprises avec une vie spirituelle personnelle. On est loin ici des vieilles pratiques paternalistes, qui visent en fin de compte à consolider l'ordre et la hiérarchie. Le livre vient à un moment où, dans un contexte de récession économique et de chômage, un certain nombre de chefs d'entreprise se trouvent sous les feux de la rampe médiatique pour cause de rémunérations, attribution de stock-options et indemnités de départ pharaoniques... Une avidité qu'ils semblent partager avec les dirigeants du monde bancaire et les opérateurs de marché, ceux-là mêmes qui sont à l'origine de la crise financière. L'homme de la rue constate aussi fréquemment que dans des entreprises dégageant du bénéfice, les dividendes continuent de tomber pour les actionnaires alors que les salariés sont victimes de délocalisations et de licenciements. Bref, une vision de l'entreprise où l'argent semble être la finalité essentielle.

Cette maximisation cynique du profit n'est évidemment pas le fait de la grande majorité des employeurs, grands ou petits, mais parmi eux certains sont allés encore plus loin. L'auteur est allé à la rencontre de managers qui, tout

Pour un capitalisme au service de l'homme

Paroles de patrons chrétiens

Albin Michel

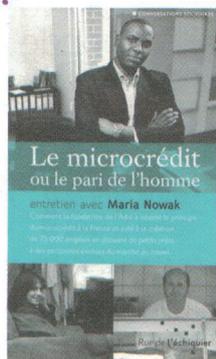
A LIRE

[Document] Le microcrédit ou le pari de l'homme

Le quatrième volume de la collection *Conversations solidaires* aux éditions *Rue de l'échiquier* donne la parole à la fondatrice de l'Adie Maria Nowak. Si la première partie de l'ouvrage *Le microcrédit ou le pari de l'homme*, relate ce qu'est l'Adie aujourd'hui, la deuxième partie est plus personnelle, puisqu'elle nous donne un aperçu de la vie et des expériences fondatrices de Maria Nowak, des rencontres qui expliquent en partie son implication pour le droit à l'initiative économique des plus pauvres. Quatre personnages semblent pouvoir résumer les influences qui ont conduit Maria Nowak à créer l'Adie : Gandhi, pour sa persévérance, Simone Weil, pour son immersion auprès des exclus, Muhammad Yunus, pour avoir eu l'idée de créer le microcrédit et Joseph Czapski, le moins connu des quatre, un artiste peintre venu du pays d'enfance de Maria Nowak (la Pologne), pour son esprit décloisonné. Tout au long de l'ouvrage, et y compris de la part de son préfacier Jean-Baptiste de Foucauld, sont évoquées les interrogations récurrentes sur la microfinance : arrivée de la forme du microcrédit personnel, ouverture du marché des pauvres (approche *base of the pyramid*), précarité de l'auto-entrepreneuriat. Pour la créatrice de l'Adie, ce sont des débats franco-français, qui ne doivent pas empêcher le développement du microcrédit comme outil de lutte contre l'exclusion. Aujourd'hui, ce qui inquiète le plus Maria Nowak, c'est le sort réservé aux sans-papiers dans la société française et les difficultés que rencontrent les habitants des quartiers pour avoir simplement les mêmes droits que les autres citoyens. Elle s'est demandée si elle devait se joindre à leurs luttes. Puis, elle s'est rendue compte que, depuis vingt ans, l'Adie contribue largement à leur offrir des solutions. Au final, elle a réussi à faire marcher des éléphanteaux, des créateurs d'activités, plus utiles que les « éléphants blancs », ces projets coûteux hier développés dans le Tiers-Monde et qui ne profitaient pas aux populations.

www.ruedelechiquier.net

Lettre d'information du réseau ESS, 12 mars 2010



LE MICROCRÉDIT OU LE PARI DE L'HOMME ENTRETIEN AVEC MARIA NOV

Ed. Rue de l'Echiquier, 2009, 126 p.

LE NOM de Maria Nowak est étroitement lié au microcrédit et à l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique). Elle est la première à avoir eu l'idée d'introduire en France la méthode de la Grameen Bank qui consiste à prêter de l'argent à ceux qui n'ont aucune garantie financière à offrir. C'est son investissement personnel et sa volonté de promouvoir cette doctrine qui ont permis au microcrédit de se développer en France et dans d'autres pays européens. Ce livre d'entretiens avec cette économiste de formation apporte un éclairage sur les motivations de son engagement : son parcours singulier, son expérience personnelle, son respect des personnes marginalisées par la société : « *J'ai toujours été émerveillée de constater à quel point les gens que l'on regarde de haut parce qu'ils ne sont pas éduqués ou instruits recèlent de trésors d'intelligence, de courage et de bonté* », sa foi en l'Homme et en ses capacités de création. Le travail qu'elle a mené au sein de l'ADIE a permis d'obtenir des changements législatifs importants tels que le statut de l'auto-entrepreneur. Mais beaucoup reste à faire dans le domaine du travail indépendant comme l'accès à la formation professionnelle du travailleur indépendant qui lui est fermé actuellement. L'augmentation du chômage et de la pauvreté est une des conséquences de la crise actuelle. Créer des entreprises est une voie possible de reconversion pour ceux qui viennent de perdre leur emploi. Si les ressources de crédit ne manquent pas pour les aider dans cette voie, ce n'est pas le cas des subventions pour financer l'appui aux créateurs d'entreprise en termes de formation, conseil et tutorat. L'ambition de l'ADIE reste à terme de bâtir un secteur financier pour les exclus du système car il ne faut pas perdre de vue que le micro-crédit est à l'intersection de l'économique, du financier et du social. Pour Maria Nowak, « *l'important est de bâtir des solutions à partir de la réalité du terrain et de l'époque* ».

Altermondes, mars 2010

trimestriel